

Année scolaire 2022-2023



Publication des données

Dans le cadre de la classe, il peut arriver que les enseignants de l'établissement soient amenés à photographier ou filmer les élèves dans les classes.

L'utilisation de ces prises destinées à illustrer diverses séquences pédagogiques dans et hors de l'établissement, est circonscrite au strict cadre scolaire soit par exemple : bricolage pour les vestiaires, photographies de classe, album de classe, exposition, leçon d'éducation physique, camp de ski ou activités hors classe.

Notre école possède également un site web. Ce site, accessible sous marlycite.friweb.ch, contient de nombreuses informations utiles à la bonne marche de notre école (mémento, fiches d'inscription, calendrier scolaire, etc.), mais aussi des pages qui reflètent la vie de l'établissement / de la classe. Pour que ce site puisse illustrer les activités et projets en cours, nous aimerions publier des photos et des travaux d'élèves, et de ce fait, sollicitons votre accord pour l'utilisation de photos où votre enfant serait reconnaissable ou de travaux réalisés par votre enfant.

Dans la mesure du possible, nous mettons l'accent sur l'activité et non sur une prise de vue permettant l'identification des enfants. Toute publication respecte les directives cantonales d'utilisation d'internet. Les publications sont enlevées dans un délai de maximum 3 ans.

Durant l'année, nous recevons également des stagiaires de la Haute Ecole Pédagogique ou de l'Institut de pédagogie curative. Dans le cadre de leur formation, les étudiants doivent se filmer ou faire quelques photos des séquences d'enseignement. Ces prises de vue n'ont qu'un but formatif : il s'agit pour l'étudiant de revoir sa prestation pour s'évaluer. Les films ou photos ne sont utilisés que dans le cadre strict de leurs études et sont ensuite détruits.

Pour toute autre situation telles que reportages télévisés, articles dans les journaux,... une demande d'autorisation spécifique vous sera adressée.

Vous pouvez en tout temps exiger le retrait d'une image ou d'une production particulière si leur publication vous dérange ou dérange votre enfant. Vous pouvez également retirer votre autorisation générale en contactant le secrétariat de l'école ou l'enseignant-e.

Nous tenons aussi à préciser que l'école n'autorise en aucun cas la republication des ces images sur les réseaux sociaux ou sur toute autre plateforme ou app de partage.

Nous restons à disposition pour tout complément d'information.